

Etat des lieux de l'offre en Soins Oncologiques de Support (SOS) en Auvergne-Rhône-Alpes Département du Cantal

Juillet 2025

Sommaire

1. Contexte	3
2. Eléments de méthodologie	3
3. Analyse de l'offre en SOS dans le Cantal.....	5
3.1 Typologie des répondants.....	5
3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS dans le Cantal.....	6
3.3 Les SOS proposés et envisagés dans le Cantal versus ARA.....	17
3.4 Le profil des bénéficiaires dans le Cantal versus ARA	19
3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS dans le Cantal versus ARA ..	20
3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS dans le Cantal	23
3.7 Les modalités de prise en charge dans le Cantal versus ARA	26
3.8 Les lieux de prise en charge dans le Cantal versus ARA	27
4. Synthèse.....	28
Annexe.....	30
Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre".....	30
Détail des intervenants par type de SOS et de structures	30

1. Contexte

Les soins oncologiques de support (SOS) sont définis comme « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements oncologiques ou onco-hématologiques spécifiques lorsqu'il y en a ».

L'INCa a défini un panier référentiel avec **un socle de base de 4 soins de support** (prise en charge de la douleur, de la diététique, du soutien psychologique, prise en charge sociale, familiale et professionnelle), complété par **un socle complémentaire de 5 soins de support** (activité physique adaptée, les conseils d'hygiène de vie, le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, le soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité et la prise en charge des troubles de la sexualité). Par ailleurs, il est envisagé dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 de rajouter les **soins de socio-esthétiques**.

Les soins oncologiques de support constituent un maillon majeur du parcours cancer des patients atteints d'un cancer à la fois en amont, pendant et après les traitements actifs. Leur accessibilité géographique, la visibilité et la répartition adaptée de l'offre aux besoins sur le territoire sont un enjeu crucial.

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer et pour répondre à cet enjeu, la stratégie cancers Auvergne Rhône-Alpes 2022-2025, déclinaison régionale de la stratégie décennale, a inscrit comme action celle de : Structurer l'offre de soins de support et garantir sa couverture régionale y compris l'accompagnement et le soutien aux aidants dont la visibilité de l'offre associative.

Dans ce cadre, **l'ARS a lancé un état des lieux de l'offre en SOS en Auvergne Rhône Alpes, en établissements de santé et en associations**.

2. Eléments de méthodologie

L'objectif poursuivi était de réaliser un état des lieux des SOS en ARA au 31/12/2023 **afin de rendre lisible et visible l'offre en soins oncologiques de support de notre région et identifier d'éventuels besoins non couverts**.

Le périmètre de cet état des lieux a concerné les 9 SOS du panier référentiel de l'INCa auxquels ont été ajoutés les soins de socio-esthétiques soit **10 SOS au total**.

Les structures cibles étaient les suivantes :

- **Le(s) site(s) des établissements de santé** autorisés (chirurgie et/ou radiothérapie et/ou chimiothérapie) ;
- Les établissements associés au traitement du cancer (chimiothérapie) ;
- Les établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) ;
- **Les associations** identifiées proposant ou susceptibles de proposer des SOS (cf statut) ;
- **Les structures APA** validées par la DRAJES pour figurer dans l'annuaire Sport Santé ;
- Les dispositifs d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique - **DAPAP**.

Les associations qui ont répondu ont signé une charte d'engagement (cf. questionnaire).

Le nombre total de structures interrogées était de **880**.

L'enquête a été lancée via l'outil SOLEN le **13 décembre 2023** et s'est clôturée le **8 février 2024**.

4 types de questionnaires conçus de façon cohérente dans les questions posées, ont été diffusés à chacune des structures cibles :

- Un questionnaire Etablissements de santé
- Un questionnaire associations
- Un questionnaire structures APA
- Un questionnaire DAPAP.

Les questions appelaient des réponses fermées "oui/non" matérialisées par 1 ou 0 dans l'enquête. Seules 2 questions appelaient des réponses détaillées : l'une sur les intervenants "autre" et l'autre sur les lieux de prise en charge lorsqu'il s'agissait des locaux d'autre(s) site(s) de l'établissement.

Le remplissage des questionnaires est personnes dépendantes et donc peut éventuellement constituer un biais.

Seules les structures ayant répondu totalement au questionnaire ont été prises en compte dans cette analyse. Les réponses partielles n'ont pas été analysées.

L'offre en SOS a été analysée sur la base à la fois des structures répondantes et qui proposent ces soins. Des cartographies complètent cette analyse notamment le temps d'accès à chacun des SOS en annexe.

Une analyse a été réalisée à l'échelle régionale. Elle a ensuite été déclinée en analyse département par département se traduisant par 12 rapports départementaux accompagnés de cartographie de l'offre.

Pour l'exploitation des questionnaires, comme des établissements ayant la même entité juridique ont des activités différentes (ex : à la fois Ets autorisés et Ets de SMR), le choix a été fait de les qualifier en premier lieu d'Ets autorisés au traitement du cancer, en second lieu Ets associés tout en conservant les réponses de chaque site pour l'analyse.

Par ailleurs, certains Ets ayant plusieurs sites d'activité ont répondu sur un même questionnaire pour l'ensemble de leurs sites. Aussi, par souci d'homogénéité, le traitement des données a été réalisé par entité juridique et non par site.

Cet état des lieux est un 1^{er} exercice et donc une photo de l'offre en SOS à l'instant T0. En effet, l'analyse des questionnaires montre un manque de traçabilité des files actives de patients permettant d'avoir une approche quantitative de l'offre en région. Aussi, cette enquête nécessite d'être approfondie, complétée et partagée avec les acteurs des territoires afin de mieux objectiver les réels besoins en SOS.

3. Analyse de l'offre en SOS dans le Cantal

Dans le Cantal, sur **41 structures interrogées**, **15 ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas prises comptabilisées) soit un **taux de réponse de 37%**.

Type de structures	Nombre de structures interrogées	Pourcentage de structures répondantes
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	3	100 % (3/3)
Ets de SMR	6	50 % (3/6)
Associations	3	33 % (1/3)
Structures APA	28	25 % (7/28)
DAPAP	1	100 % (1/1)
Total	41	37 % (15/41)

Le taux de réponse de la campagne des établissements autorisés au traitement du cancer est de **100 %** (3/3).

3.1 Typologie des répondants

Sur les **15 structures** ayant répondu à l'enquête dans le Cantal, **14 proposent des SOS**, dont 3 établissements de santé autorisés au traitement du cancer. Elles se répartissent ainsi :

Type de structures	Pourcentage de structures proposant des SOS sur les répondants
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	100 % (3/3)
Ets de SMR	67 % (2/3)
Associations	100 % (1/1)
Structures APA	100 % (7/7)
DAPAP	100 % (1/1)
Total	93 % (14/15)

Soit :

- **5 établissements sanitaires** dont 3 établissements de santé autorisés au traitement du cancer sur 3 (soit 100 %) et 2 établissements de SMR,
- **1 association,**
- **7 structures APA et 1 DAPAP.**

3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS dans le Cantal

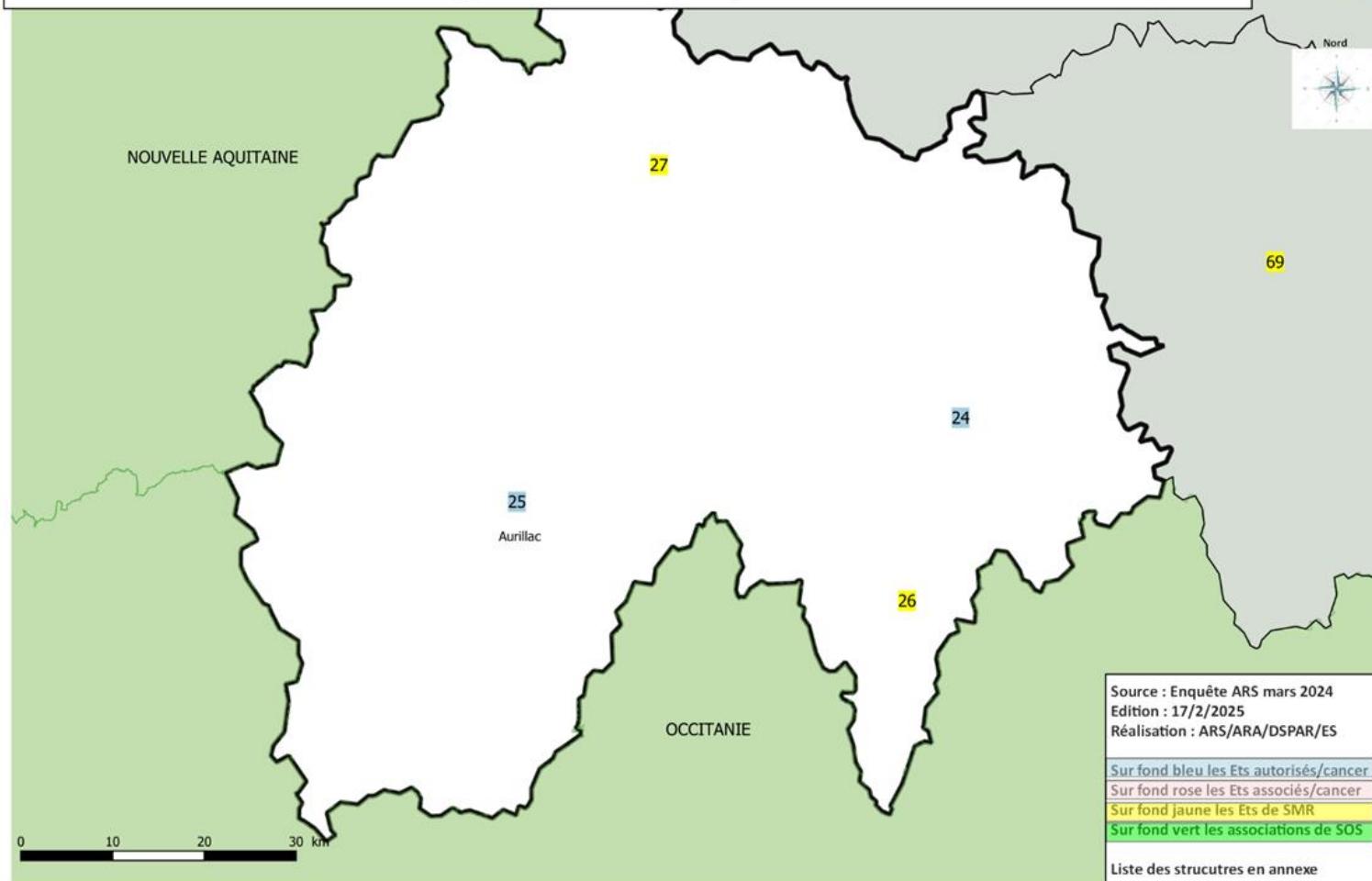
Les 10 cartes suivantes présentent la répartition départementale de chaque SOS. Chaque structure a été numérotée et classée selon sa typologie :

- Etablissements autorisés au traitement du cancer
- Etablissements associés
- Etablissements de SMR
- Associations
- Structures APA/DAPAP

Seuls les sites principaux figurent sur ces cartes. Les antennes, sites secondaires ou extérieurs déclarés dans la question :

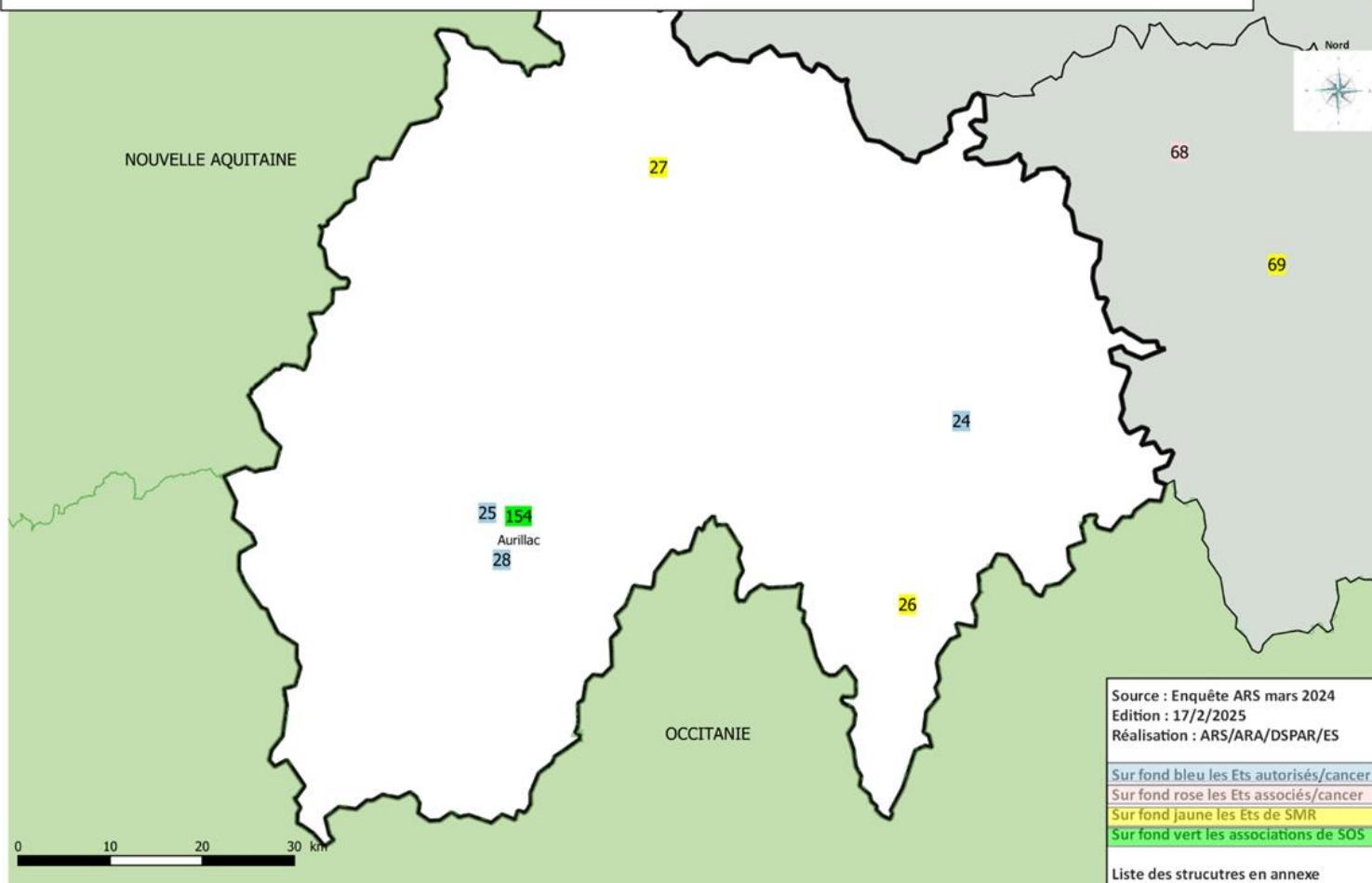
- n° 15 du questionnaire adressé aux établissements sanitaires,
- n° 13 du questionnaire adressé aux associations,
- n° 6 du questionnaire adressé aux structures APA,
- n° 5 du questionnaire adressé aux DAPAP, n'apparaissent pas dans la cartographie.

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Prise en charge de la douleur du patient - CANTAL



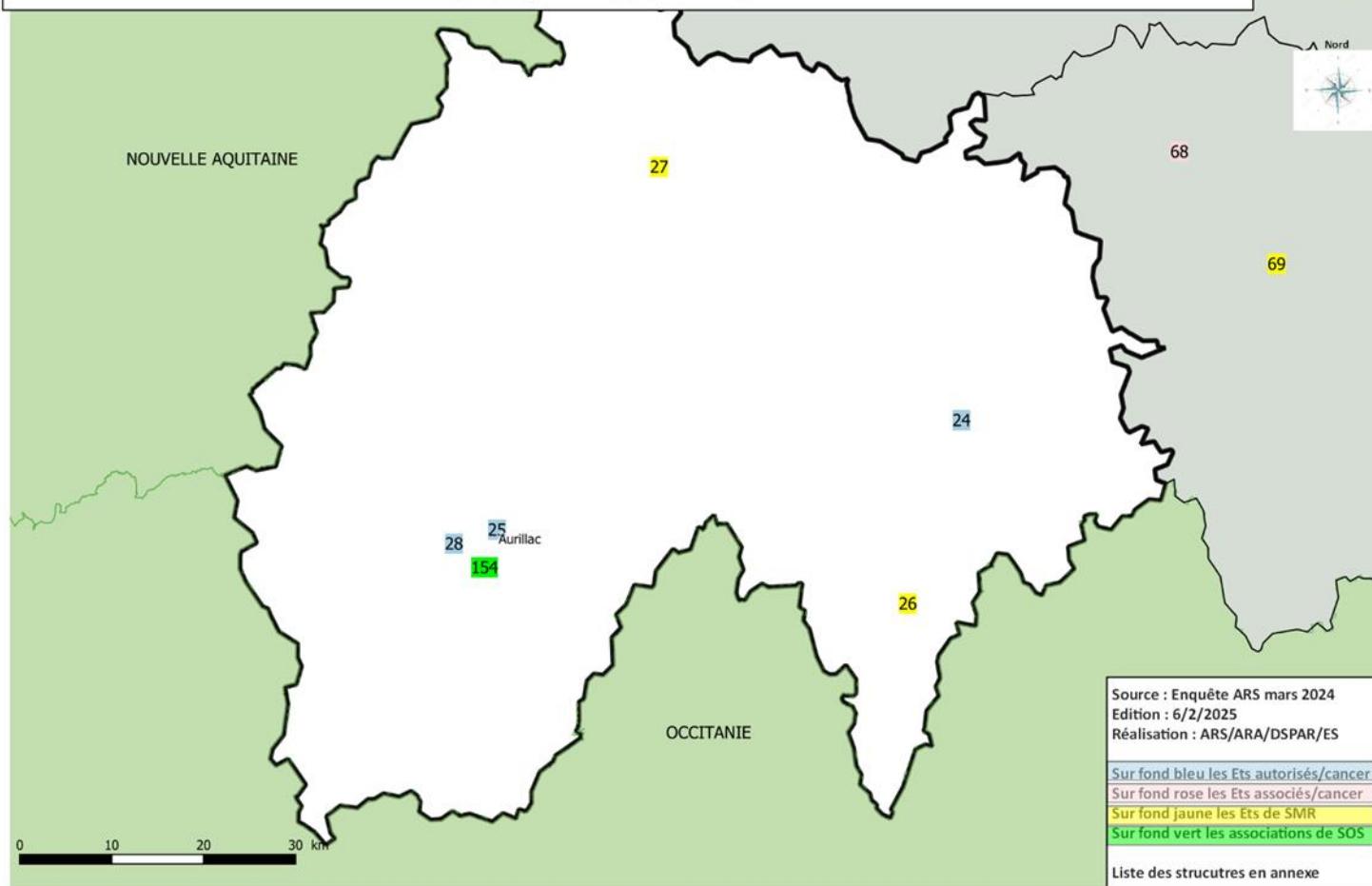
Ets_Aut	24	150000032	CH de Saint-Flour
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
SMR	26	150000149	CH Pierre Raynal
SMR	27	150002608	Clinique du Souffle Les Clarines

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Diététique & Nutrition - CANTAL



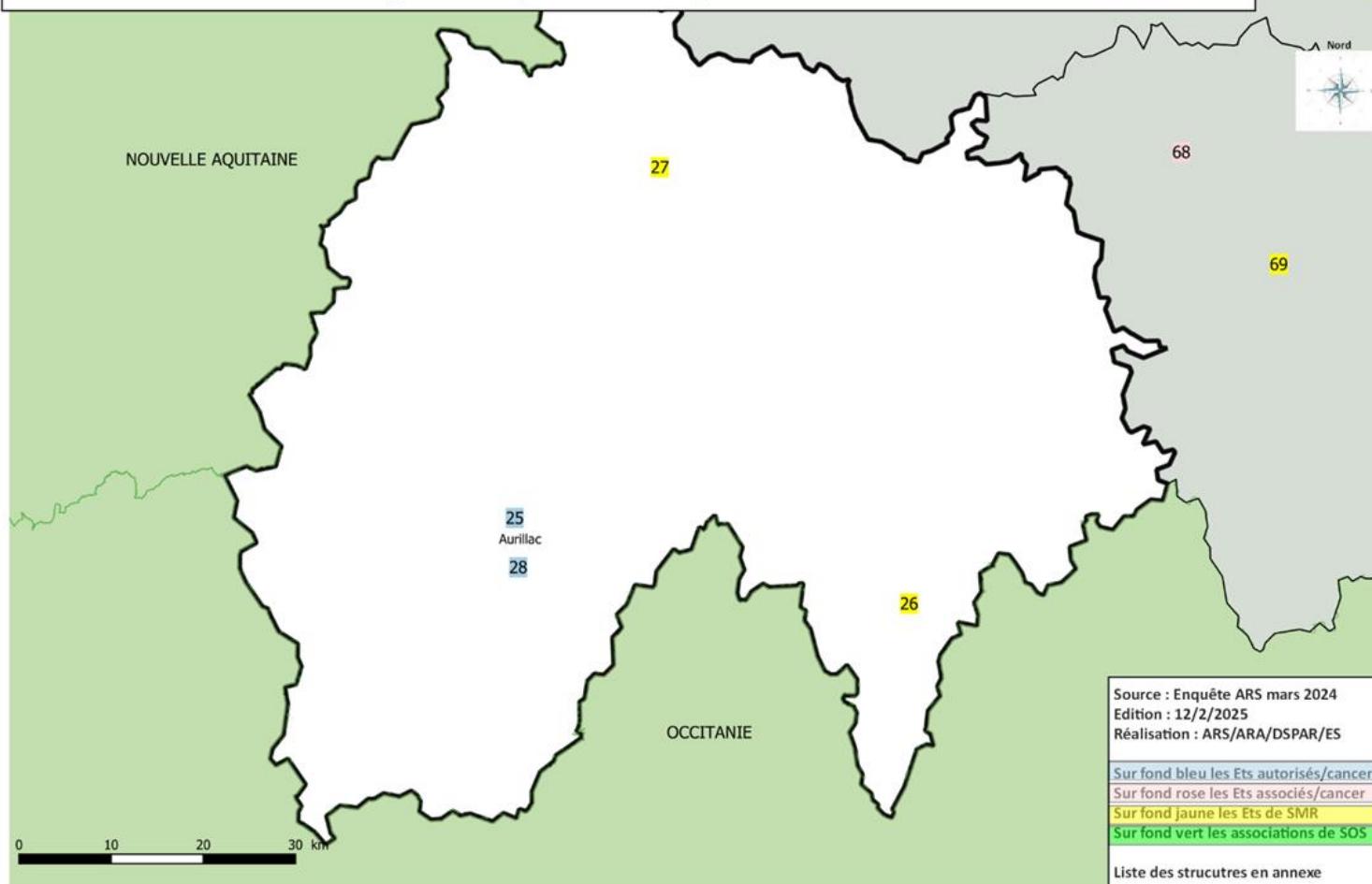
Ets_Aut	24	150000032	CH de Saint-Flour
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
Ets_Aut	28	150780732	Centre Médico Chirurgical Tronquières
SMR	26	150000149	CH Pierre Raynal
SMR	27	150002608	Clinique du Souffle Les Clarines
Asso	154		Comité départemental 15 - Ligue contre le cancer

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Prise en charge psychologique du patient - CANTAL



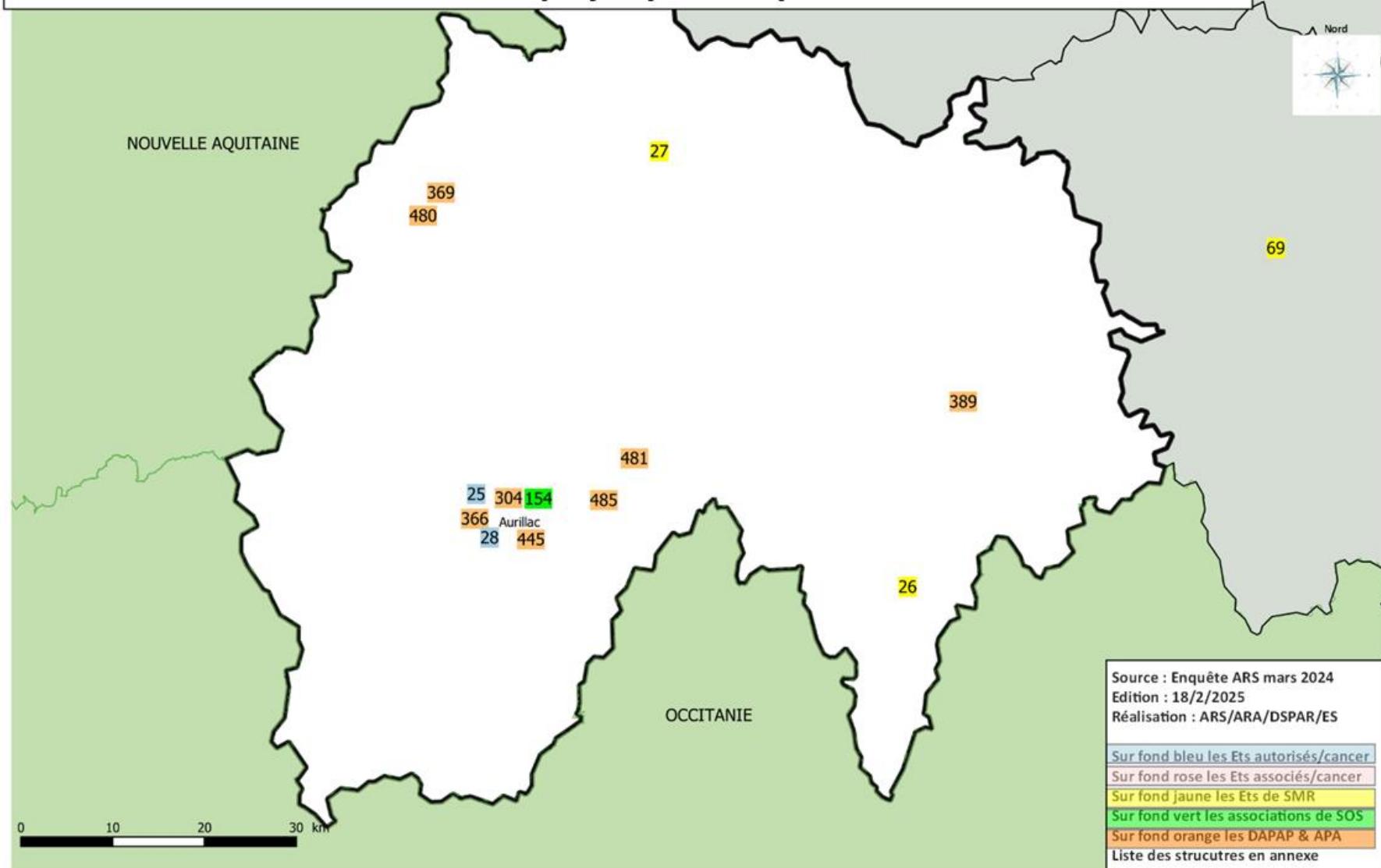
Ets_Aut	24	150000032	CH de Saint-Flour
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
Ets_Aut	28	150780732	Centre Médico Chirurgical Tronquières
SMR	26	150000149	CH Pierre Raynal
SMR	27	150002608	Clinique du Souffle Les Clarines
Asso	154		Comité départemental 15 - Ligue contre le cancer

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Prise en charge sociale, familiale & professionnelle - CANTAL



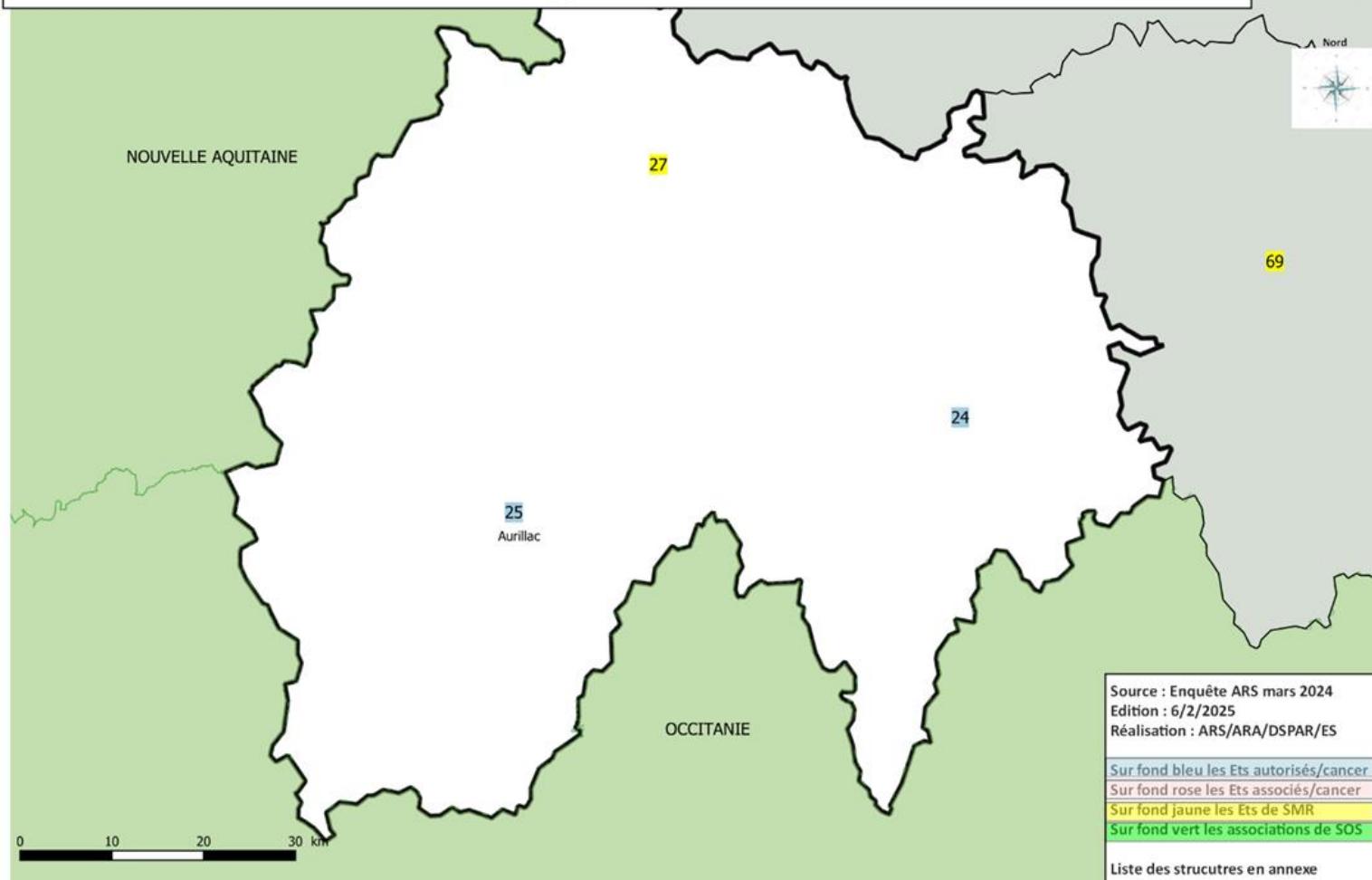
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
Ets_Aut	28	150780732	Centre Médico Chirurgical Tronquières
SMR	26	150000149	CH Pierre Raynal
SMR	27	150002608	Clinique du Souffle Les Clarines

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 - Activité physique adaptée - CANTAL



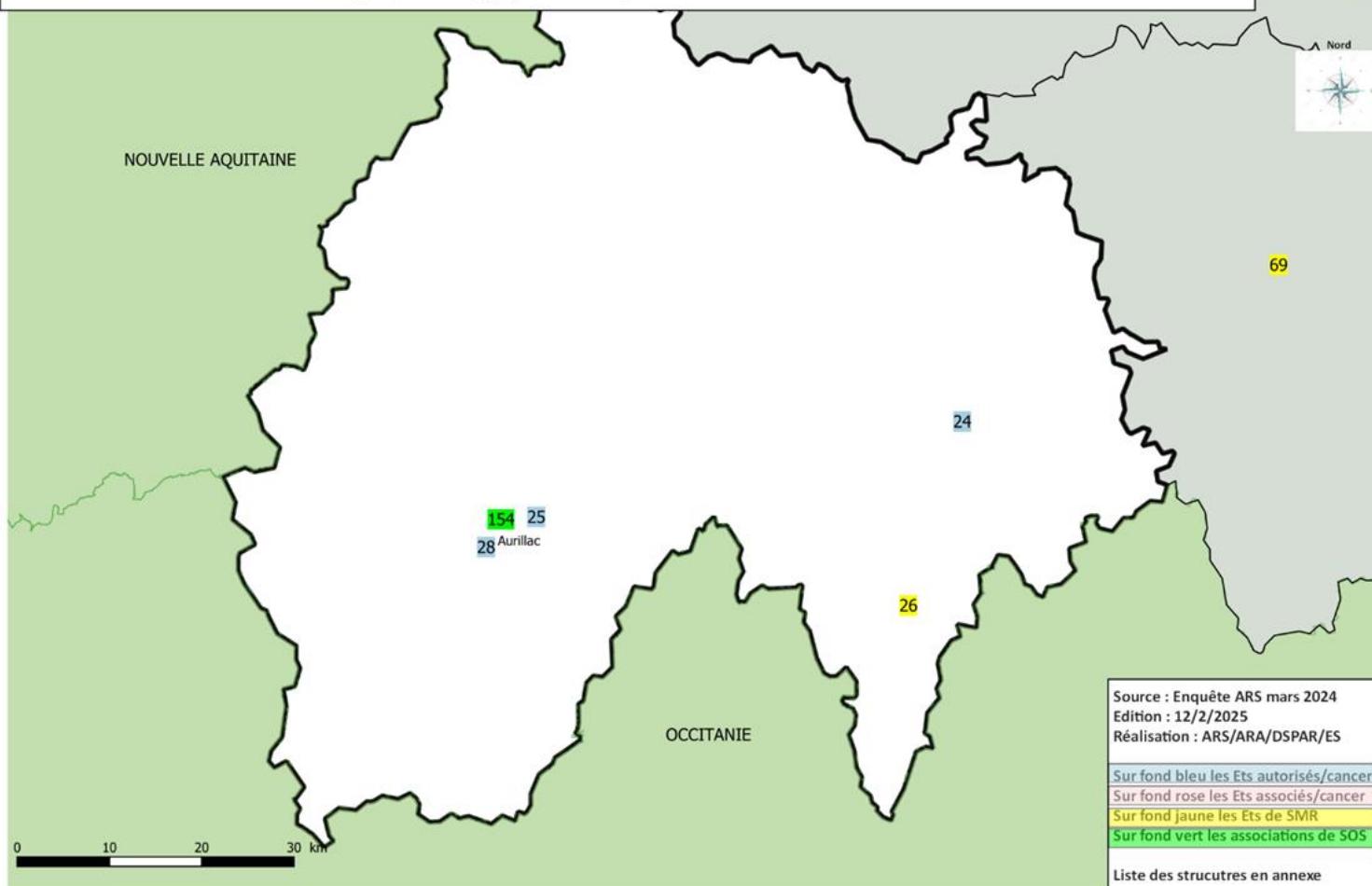
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
Ets_Aut	28	150780732	Centre Médico Chirurgical Tronquières
SMR	26	150000149	CH Pierre Raynal
SMR	27	150002608	Clinique du Souffle Les Clarines
Asso	154		Comité départemental 15 - Ligue contre le cancer
APA	304		DAPAP 15
APA	366		CAP Santé 15 - Association coordination, accompagnement et prévention en santé 15
APA	369		Centre Aquatique du Pays de Mauriac
APA	389		Comité départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire du Cantal / Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
APA	445		Les Cyclos du Vélo Montagnard
APA	480		SCIC ASLJ
APA	481		Section Rando "Les Pas de la Cère" de l'Amicale Laïque
APA	485		Siel Bleu - Cantal

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Conseils d'hygiène de vie - CANTAL



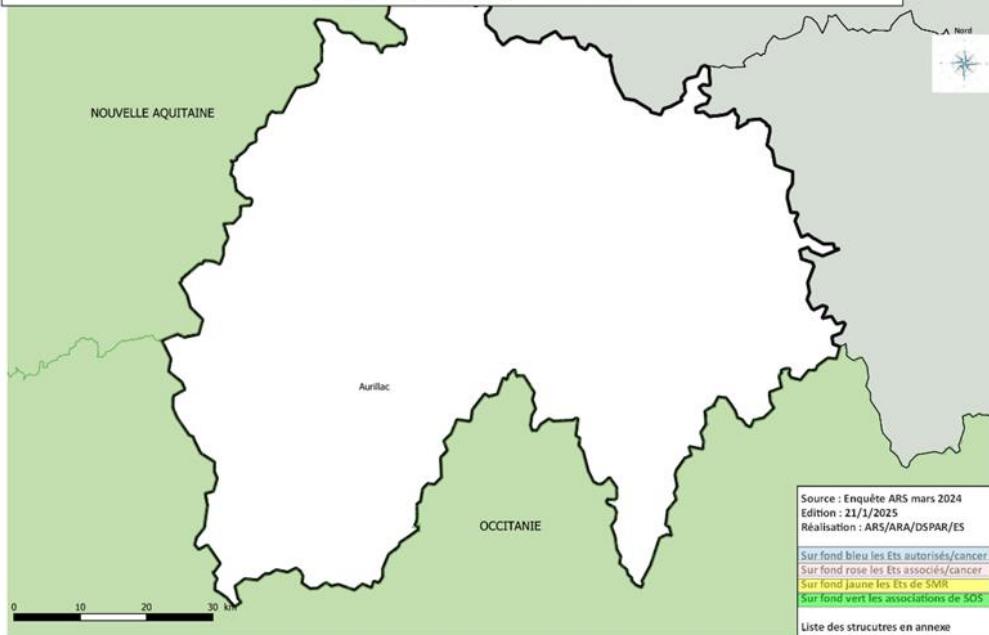
Ets_Aut	24	150000032	CH de Saint-Flour
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
SMR	27	150002608	Clinique du Souffle Les Clarines

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Soutien psychologique des proches & aidants - CANTAL



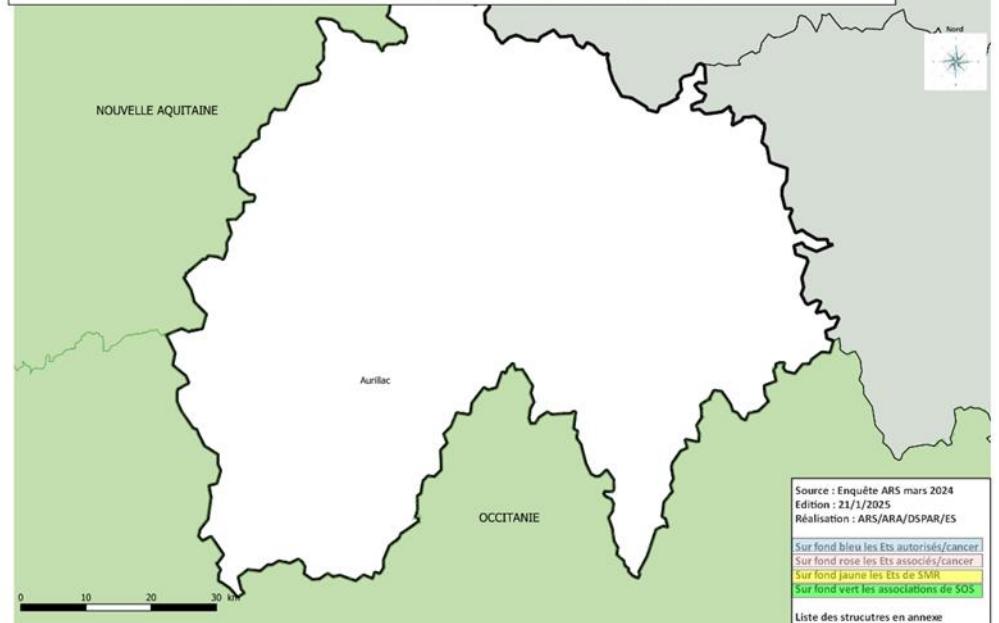
Ets_Aut	24	150000032	CH de Saint-Flour
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
Ets_Aut	28	150780732	Centre Médico Chirurgical Tronquières
SMR	26	150000149	CH Pierre Raynal
Asso	154		Comité départemental 15 - Ligue contre le cancer

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Préservation de la fertilité - CANTAL

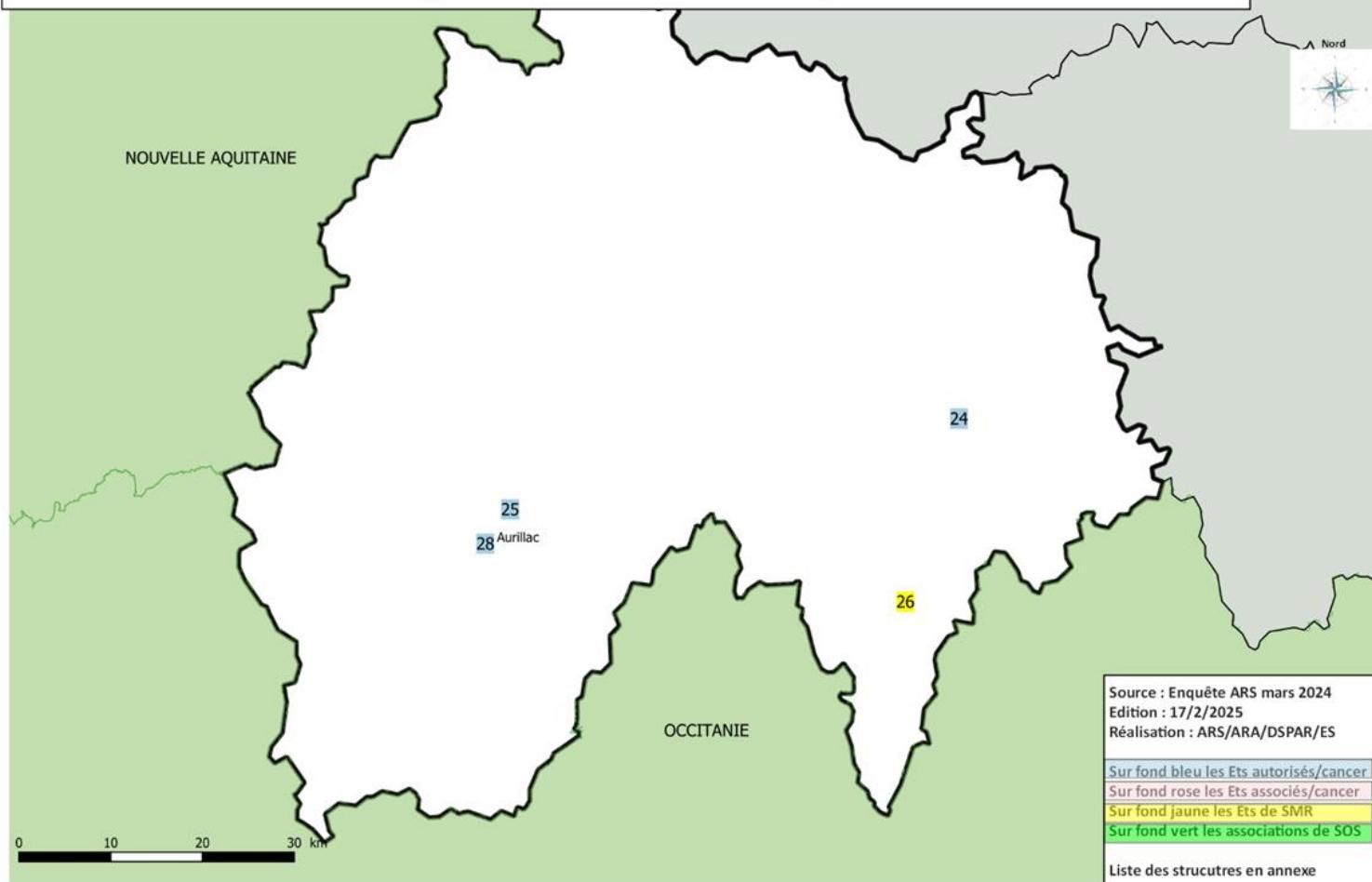


Aucune structure du structure ne propose ces 2 SOS.

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Prise en charge des troubles de la sexualité - CANTAL



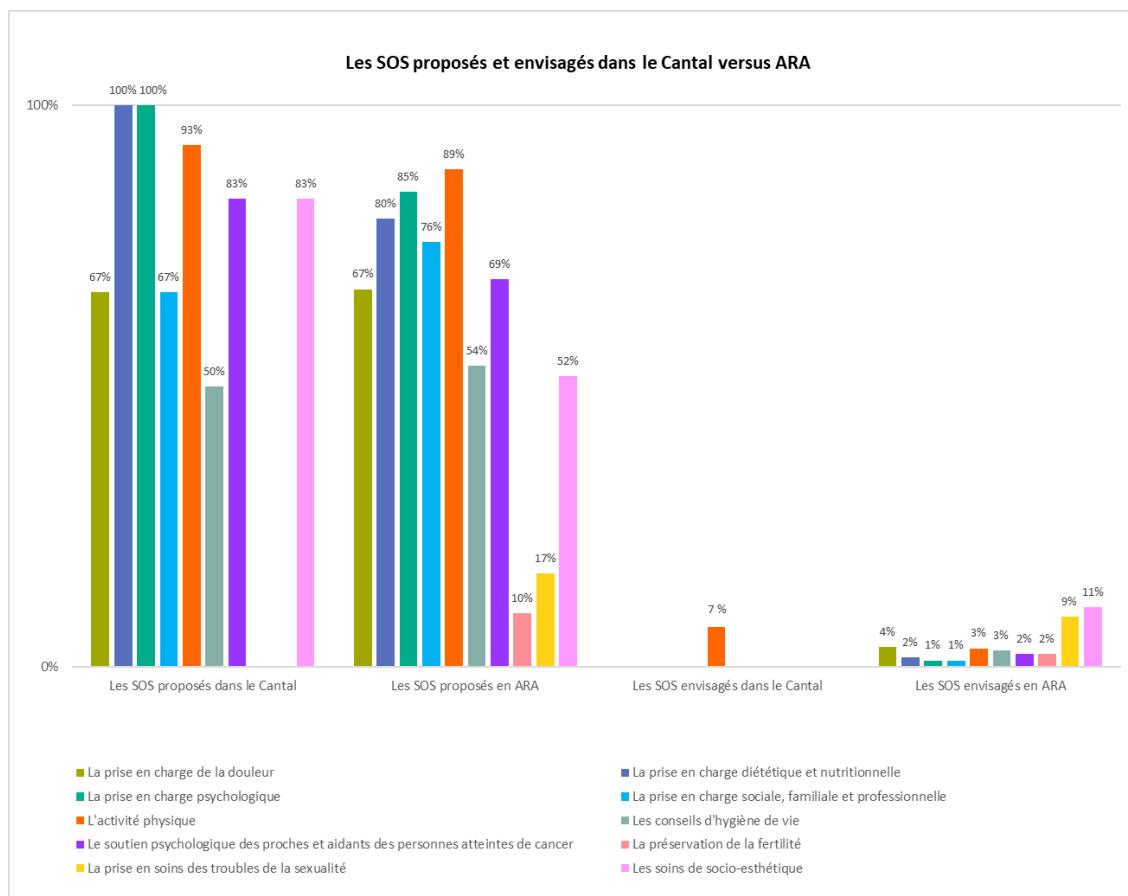
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Prise en charge des soins de socio-esthétique - CANTAL



Ets_Aut	24	150000032	CH de Saint-Flour
Ets_Aut	25	150000040	CH Henri Mondor
Ets_Aut	28	150780732	Centre Médico Chirurgical Tronquières
SMR	26	150000149	CH Pierre Raynal

3.3 Les SOS proposés et envisagés dans le Cantal versus ARA

- Question n° 3 : Quels sont les types de SOS proposés par votre établissement ?
- Question n° 4 : Est-ce que votre structure envisage de proposer d'autres SOS ?
- Question n° 5 : Si oui, le(s)quel(s) ?



* Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de structures répondantes et proposant des SOS dans le département et incluant les structures APA et DAPAP uniquement pour le SOS activité physique.

Détail des SOS proposés par structure

	La prise en charge de la douleur	La prise en charge diététique et nutritionnelle	La prise en charge psychologique	La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	La préservation de la fertilité	La prise en soins des troubles de la sexualité	Les soins de socio-esthétique
Etablissements sanitaires	4	5	5	4	4	3	4			4
<i>Dont ES autorisés au traitement du cancer</i>	2	3	3	2	2	2	3			3
Associations		1	1		1		1			1
APA/DAPAP					8					
Total général Cantal	4	6	6	4	13	3	5	0	0	5

L'offre en SOS est largement proposée par les établissements sanitaires excepté pour l'activité physique pour laquelle les structures APA et DAPAP prédominent

Concernant le socle de base de 4 SOS, sur les 3 établissements autorisés au traitement du cancer du territoire, un seul le propose en totalité. Les 3 autres proposent 3 SOS sur 4 de ce socle dont chacun la prise en charge diététique et nutritionnelle et la prise en charge psychologique. L'un ne propose pas la prise en charge de la douleur et l'autre, la prise en charge sociale, familiale et professionnelle.

Les établissements de SMR cantaliens proposent tous le socle de base de 4 SOS.

Le département du Cantal **se situe globalement autour ou au-dessus de la moyenne régionale** (tous types de structures confondues) pour 6 SOS sur 10, avec :

- 4 structures proposant une prise en charge de la douleur dont **2 établissements sanitaires autorisés au traitement du cancer**, soit **67 % des établissements autorisés** et les 2 établissements de SMR, représentant une offre départementale identique à l'offre régionale de 67 %.
- 6 structures proposant une prise en charge diététique et nutritionnelle, dont les 3 établissements autorisés au traitement du cancer, les 2 établissements de SMR et l'association représentant une offre de 100 % pour une offre régionale de 80 %.
- 6 structures proposant une prise en charge psychologique, dont les 3 établissements autorisés au traitement du cancer, les 2 établissements de SMR et l'association représentant une offre de 100 % pour une offre régionale de 85 %.
- 13 structures proposant l'activité physique dont 2 établissements sanitaires autorisés au traitement du cancer, les 2 établissements de SMR, l'association cantalienne et 8 structures APA et DAPAP, représentant une offre à hauteur de 93 % contre 89 % au niveau régional.
- 5 structures proposant un soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, dont les 3 établissements autorisés au traitement du cancer, un établissement de SMR et l'association, représentant une offre départementale de 83 % pour une offre régionale de 69 %.
- 5 structures proposant les soins de socio-esthétiques, dont les 3 établissements autorisés au traitement du cancer, un établissement de SMR et l'association du département, représentant une offre de 83 % pour une offre régionale de 52 %.

Le département se situe **en-dessous de la moyenne régionale** avec :

- 4 structures, dont 2 établissements sanitaires autorisés au traitement du cancer et les 2 établissements de SMR, proposant une prise en charge sociale, familiale et professionnelle représentant une offre départementale de 67 % pour une offre régionale de 76 %.
- 3 établissements sanitaires, dont 2 établissements autorisés au traitement du cancer, proposant des conseils d'hygiène de vie, représentant une offre départementale de 50 % pour une offre régionale de 54 %.

La préservation de la fertilité et la prise en soins des troubles de la sexualité ne sont pas proposées ni envisagées dans le Cantal ; l'offre pour la préservation de la fertilité la plus proche se situant dans le Puy de Dôme.

Le développement des SOS se résume uniquement dans le Cantal à l'activité physique par un établissement autorisé au traitement du cancer ; l'offre étant déjà bien couverte pour ce SOS.

On constate dans le Cantal, que les 2 établissements autorisés au traitement du cancer (sur 3 au total) qui ne proposent pas les 4 SOS du socle de base, n'envisage de les développer.

On constate dans l'Ain, que 6 établissements sanitaires sur 7 proposent les 4 SOS du socle de base. Un seul des 4 établissements autorisés au traitement du cancer ne propose que 3 des 4 SOS du socle de base. La prise en charge de la douleur n'est ni proposée ni envisagée par cet établissement.

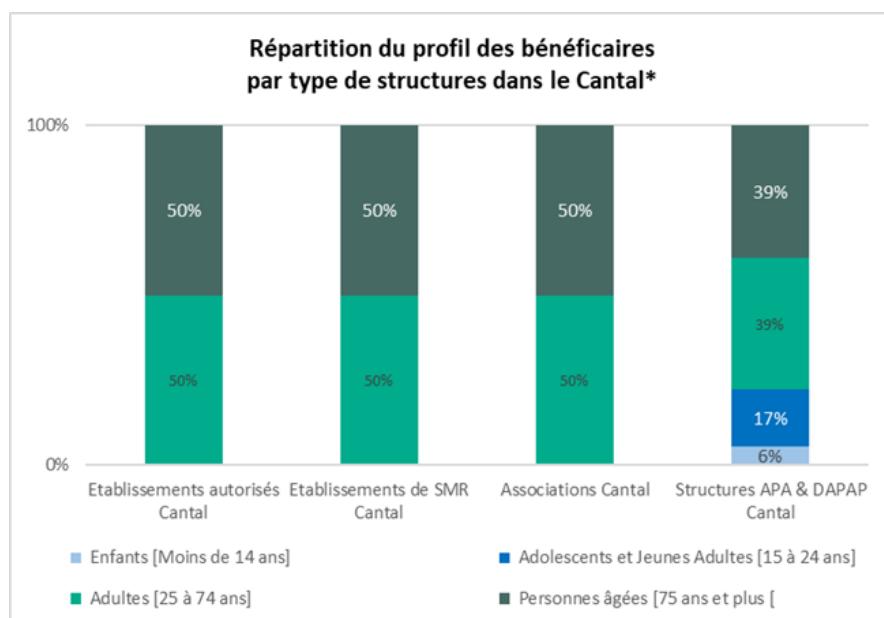
Finess	Raison sociale	Propose la prise en charge de la douleur	Envisage la prise en charge de la douleur	Propose la prise en charge diététique et nutritionnelle	Envisage la prise en charge diététique et nutritionnelle	Propose la prise en charge psychologique	Envisage la prise en charge psychologique	Propose la prise en charge sociale, familiale et professionnelle	Envisage la prise en charge sociale, familiale et professionnelle
150000032	CH de Saint-Flour	Oui		Oui		Oui		Non	Non
150000040	CH Henri Mondor	Oui		Oui		Oui		Oui	
150780732	Centre médical chirurgical Tronquière	Non	Non	Oui		Oui		Oui	

3.4 Le profil des bénéficiaires dans le Cantal versus ARA

→ Question n° 7 : Quel est le profil des bénéficiaires ?

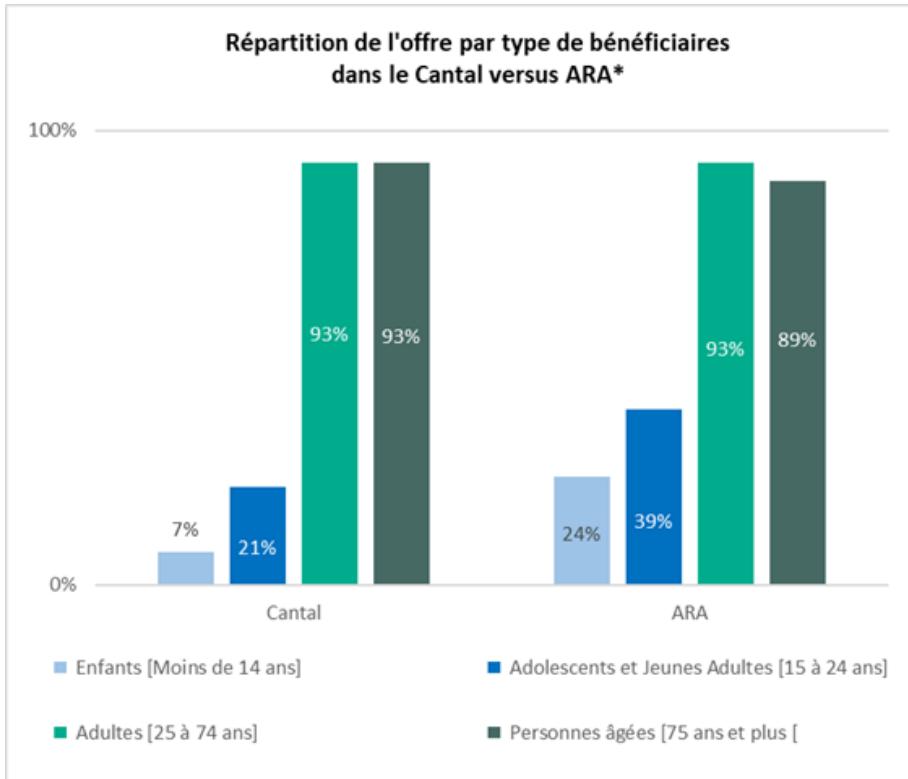
Sur les 14 structures du Cantal proposant des SOS, 13 ont déclaré des bénéficiaires (1 structure APA n'a pas répondu à cette question) :

- 1 structure APA prend en charge les enfants ;
- 3 structures APA prennent en charge les AJA ;
- Les adultes sont pris en charge dans 7 structures APA/DAPAP, 5 établissements sanitaires, dont 3 autorisés au traitement du cancer et l'association du département ;
- Les personnes âgées de plus de 75 ans sont prises en charge dans 7 structures APA/DAPAP, 5 établissements sanitaires, dont 3 autorisés au traitement du cancer et l'association du département.



* Le pourcentage correspond au nombre de structures ayant déclaré une tranche d'âge de bénéficiaires sur le nombre total de réponses déclarées par type de structures du département toutes tranches d'âge confondues (ex : 3 établissements autorisés au traitement du cancer ont déclaré une offre à destination des adultes (15-24 ans) sur un nombre total de 6 réponses toutes tranches d'âge confondues des établissements autorisés au traitement du cancer, ce qui représente une offre de 50 %).

L'offre en SOS s'adresse uniquement aux adultes et personnes âgées de 75 ans et plus, et à parts égales, pour les établissements autorisés au traitement du cancer, les établissements de SMR, l'association et le DAPAP.
Seules les structures APA s'adressent à tous les bénéficiaires.



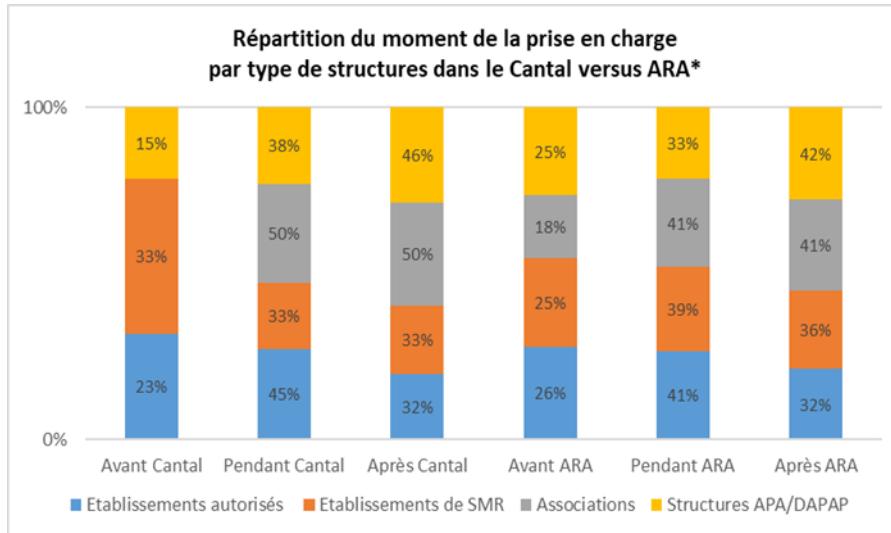
* Le calcul du pourcentage est effectué par rapport au nombre de structures ayant déclaré des tranches d'âge de bénéficiaires sur le total des structures de la région.

93 % des structures du Cantal proposent une prise en charge en SOS aux adultes (25-74 ans) ce qui situe le département au même niveau que la moyenne régionale. 93 % des structures s'adressent aux personnes âgées de 75 ans et plus, situant le département au-dessus de l'offre régionale de 89 %.

28 % des structures du Cantal proposent une prise en charge en SOS à destination des enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 25 ans, contre 63 % en ARA. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait que la population cantalienne est plus âgée et que l'offre de prise en charge en SOS à destination des enfants et AJA se situe à Clermont-Ferrand.

3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS dans le Cantal versus ARA

→ Question n° 8 : (pour chacun des SOS) ce soin est proposé avant le traitement, pendant le traitement, après le traitement ?



*Le calcul du pourcentage est effectué par rapport aux réponses de chaque structure pour chaque SOS aux 3 étapes de la prise en charge sur le total cumulé des réponses (exemple : 10 SOS sont proposés avant le traitement par les établissements autorisés dans le Cantal sur un total de 44 réponses avant/pendant/après, soit 23 %).

Dans le Cantal, toutes les structures, sauf l'association, proposent des SOS aux trois grandes étapes, avant, pendant et après le traitement. On note une certaine disparité dans la répartition du moment de la prise en charge.

On constate que l'offre des établissements autorisés avant le traitement est inférieure à l'offre régionale, avec 23 % contre 26 %, mais elle est supérieure pour les établissements de SMR avec 33 % contre 25 % au niveau régional.

L'offre émanant des structures APA/DAPAP est inférieure à la moyenne régionale avec 15 % contre 25 % et majoritairement proposée après le traitement.

L'association ne propose pas de SOS avant le traitement. Son offre est identique pendant et après le traitement (50 %).

Pendant le traitement, l'offre des établissements autorisés, avec 45 %, est supérieure à l'offre régionale de 41 %.

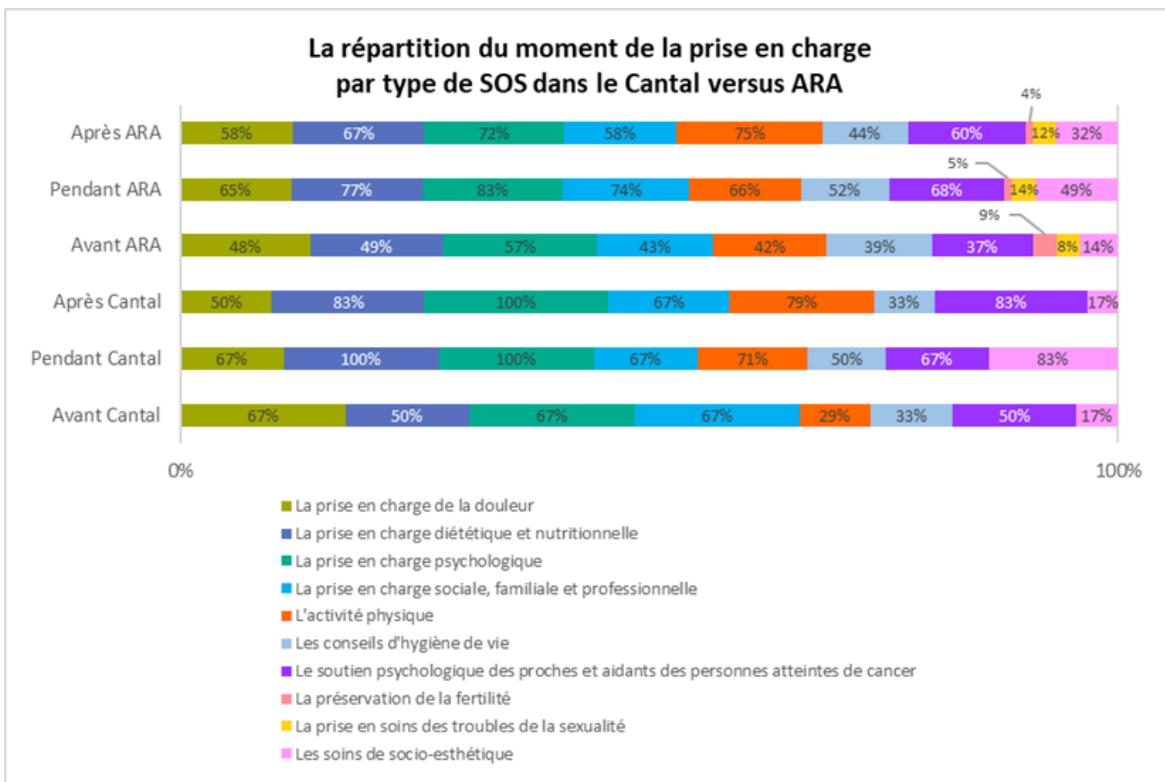
Après le traitement, l'offre en établissements autorisés est similaire à la moyenne régionale. Elle est inférieure pour les établissements de SMR avec 33 % dans le Cantal contre 36 % au niveau régional. L'offre de l'association et des structures APA/DAPAP est supérieure à l'offre régionale.

Toutes structures confondues, dans le Cantal, l'offre par SOS fait apparaître que le **socle de base n'est pas, contrairement au niveau régional, proposé de manière homogène à l'une ou l'autre des étapes du traitement**. Certains SOS sont proposés dans une proportion identique à plusieurs étapes du traitement.

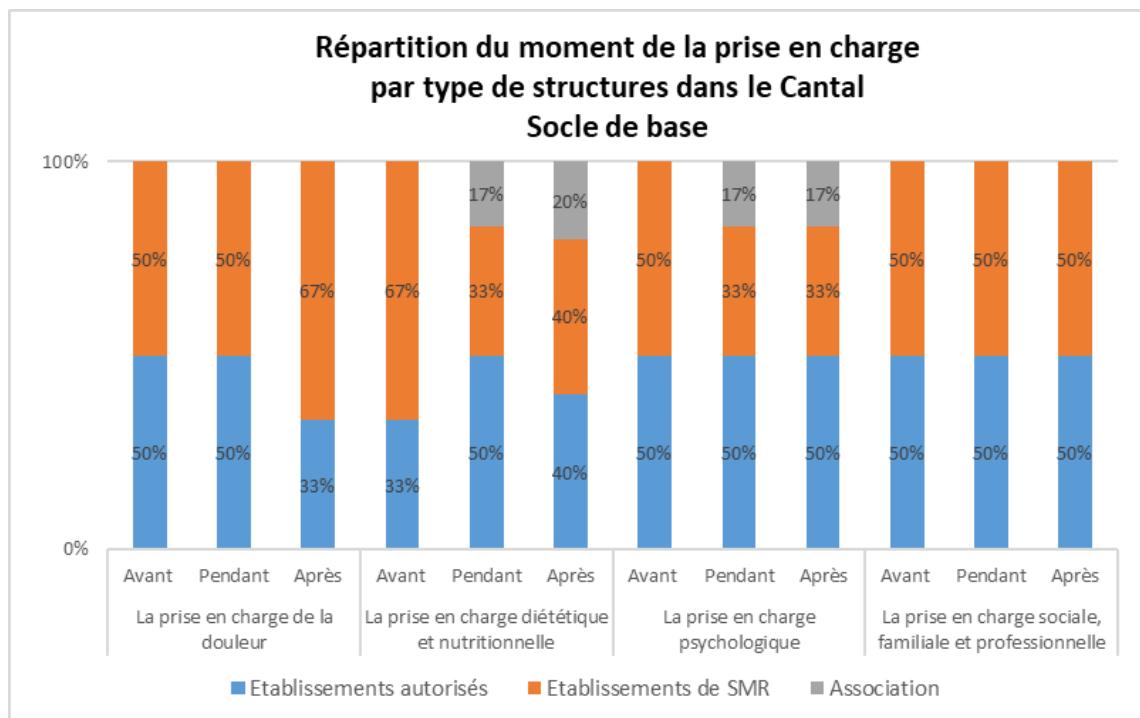
La prise en charge de la douleur est proposée plutôt **avant et pendant le traitement** (67 % dans les 2 cas) ; la **prise en charge diététique et nutritionnelle** est plutôt proposée **pendant le traitement** ; la **prise en charge psychologique** est autant proposée **pendant et après le traitement** et la **prise en charge sociale, familiale et professionnelle** de manière identique aux 3 étapes du traitement.

L'activité physique et le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer sont plutôt proposés **pendant et après le traitement**. Les **conseils d'hygiène de vie et les soins socio-esthétiques**, sont plutôt proposés **pendant le traitement et de façon plus franche pour les soins de socio-esthétique**.

Pour rappel, **préservation de la fertilité** et la prise en soins des **troubles de la sexualité** ne sont pas proposés dans le Cantal.

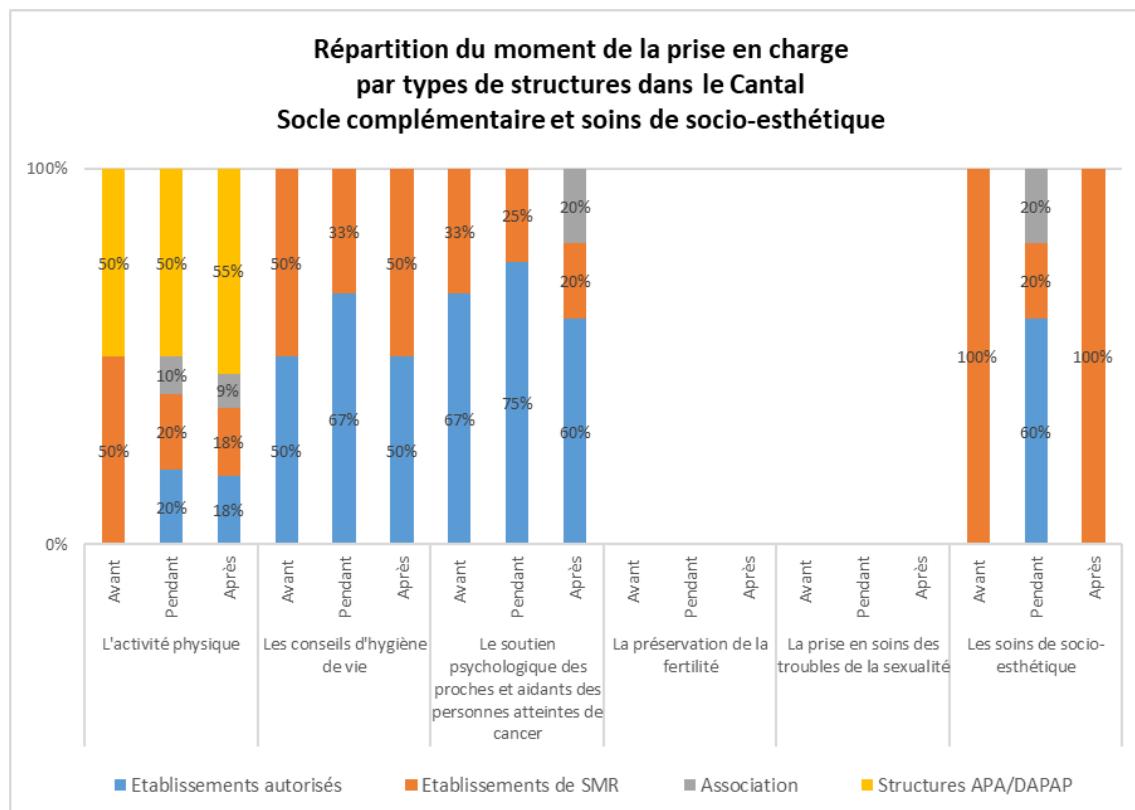


Concernant les 4 SOS du socle de base proposés par les établissements autorisés, on constate que 2 SOS sont proposés à parts égales aux 3 étapes du traitement (la prise en charge psychologique et la prise en charge sociale, familiale et professionnelle). La douleur est prise en charge à part égale avant et pendant le traitement ; la diététique et la nutrition plutôt pendant le traitement par les établissements autorisés.



De manière identique, les établissements de SMR proposent la prise en charge de la douleur avant et pendant le traitement à 50 % et la prise en charge sociale, familiale et professionnelle aussi bien avant, pendant

qu'après le traitement. On constate que l'offre des établissements de SMR pour la prise en charge diététique et nutritionnelle et la prise en charge psychologique est plutôt proposée avant le traitement.



En ce qui concerne le socle complémentaire et les soins de socio-esthétique, seuls 4 SOS sont proposés dans le Cantal.

L'activité physique est proposée autant avant, pendant, qu'après le traitement par les structures APA/DAPAP (2 structures APA n'ont pas répondu à la question).

Les conseils d'hygiène de vie le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer sont surtout proposés par les établissements sanitaires et majoritairement par les établissements autorisés pendant le traitement.

Concernant les soins de socio-esthétique, seuls les établissements de SMR les proposent avant et après le traitement.

L'association qui propose des SOS dans le Cantal propose la prise en charge diététique et nutritionnelle, la prise en charge psychologique ainsi que l'activité physique pendant et après le traitement. Elle propose le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer après le traitement et les soins de socio-esthétique pendant le traitement.

3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS dans le Cantal

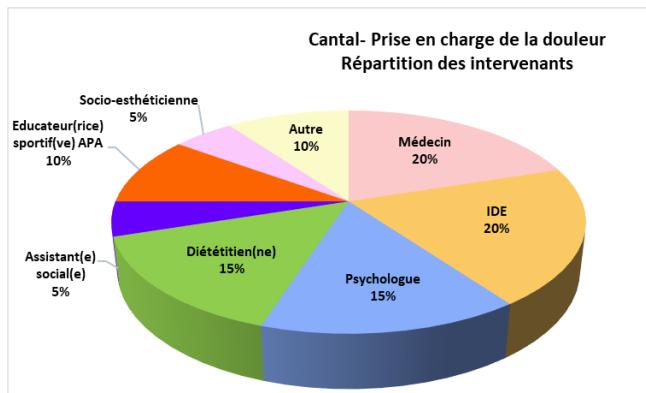
- Question n° 9 (pour chacun des 10 SOS) : Quel est le titre du/des professionnel(s) intervenant(s) ?
- Questions n° 10 (déclinée pour chaque SOS) : Parmi ces professionnels, y-a-t-il des professionnels extérieurs ? Non/Oui : en libéral/en association. Si en association, veuillez préciser, la ou les associations à laquelle/auxquelles ils appartiennent.

Cette analyse présente l'offre en intervenants pour chaque SOS. Les données sont calculées de la manière suivante :

- Chaque structure répondante a indiqué le type d'intervenants pour chaque SOS et non le nombre de professionnels.
- Le calcul du pourcentage de l'offre a été réalisé en partant du nombre de réponses sur le nombre total de structures du département (ex : 4 Ets sur 6 structures (Ets + associations) déclarent un médecin sur la prise en charge de la douleur, ce qui représente 67 % de l'offre en médecins sur ce SOS. Ramenée à l'offre globale de tous les intervenants de la totalité des structures du département sur la prise en charge de la douleur, la proportion des médecins représente 20 % des intervenants).
- Concernant l'activité physique, la question relative aux intervenants n'a pas été posée dans le questionnaire qui était destiné aux structures APA et aux DAPAP. Le total des structures du département est donc exprimé hors structures APA et DAPAP.
- Documents consultables en annexes :
 - La liste des intervenants répertoriés dans la rubrique "Autre".
 - Le détail des professionnels intervenant dans les structures par types de SOS et de structures

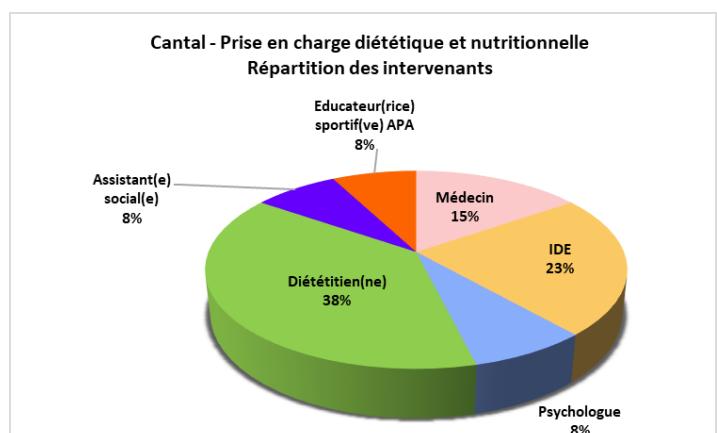
Concernant le socle de base des 4 SOS en établissements de santé, la proportion des médecins et des IDE cantaliens dans la prise en charge de la douleur est prédominante.

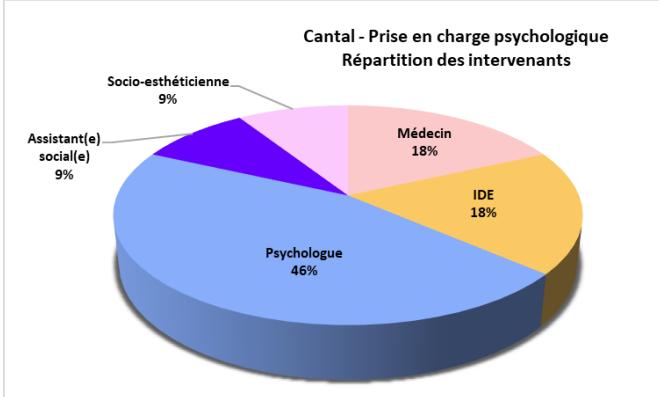
	Nombre d'établissements autorisés, associés et de SMR ayant déclaré l'intervention de médecins et IDE							
	La prise en charge de la douleur		La prise en charge diététique et nutritionnelle		La prise en charge psychologique		La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	
	Médecins	IDE	Médecins	IDE	Médecins	IDE	Médecins	IDE
Médecins Cantal	4	80%	2	40%	2	40%	1	20%
Médecins ARA	100	81%	75	60%	56	45%	39	31%
IDE Cantal	4	80%	3	60%	2	40%	1	20%
IDE ARA	108	87%	60	48%	47	38%	35	28%



Les professionnels intervenant sur la prise en charge de la douleur sont présents uniquement dans les établissements de santé du Cantal. Toutes les catégories de professionnels interviennent dans la prise en charge de la douleur, ce qui peut interroger, concernant les socio-esthéticiennes ou les assistants sociaux par exemple.

Concernant la prise en charge diététique et nutritionnelle, les professionnels représentés interviennent uniquement en établissements. La répartition des professionnels de la diététique et de la nutrition dans le Cantal est inférieure avec 38 % pour une offre de 40 % au niveau régional.



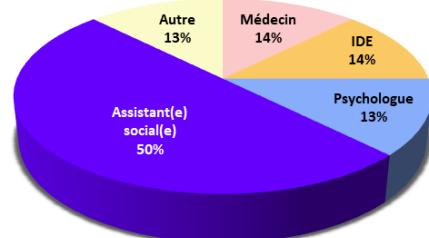


Ce sont les psychologues qui assurent ce SOS à hauteur de 46 % des cas. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne régionale qui est de 42 %.

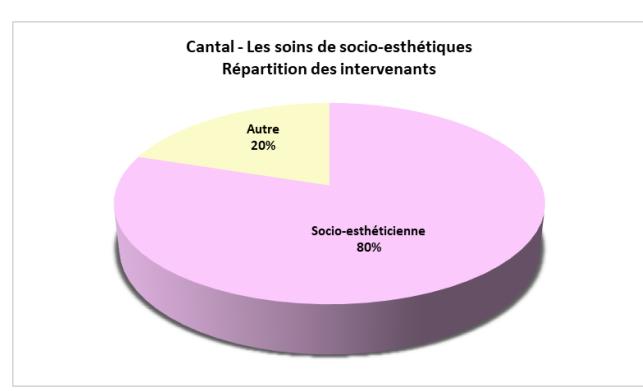
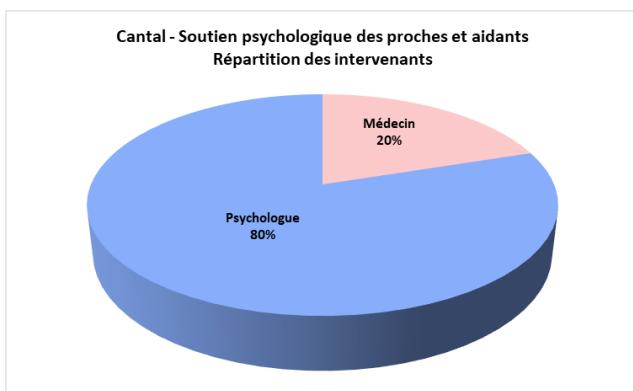
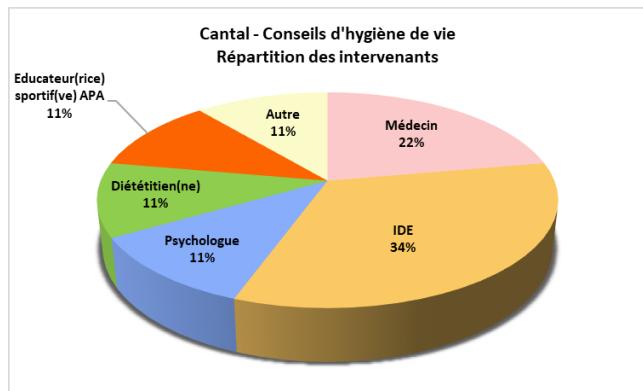
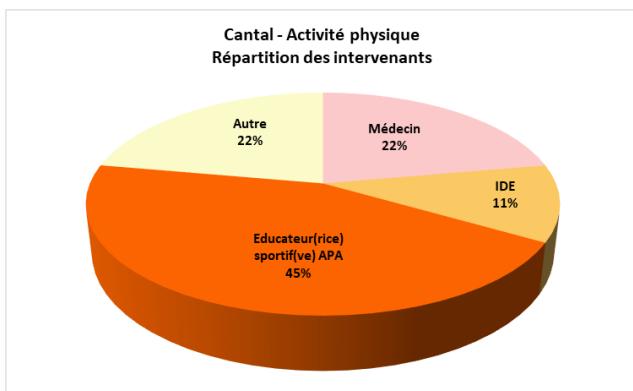
Ce sont les assistantes sociales qui assurent ce SOS à hauteur de 50 % des cas.

Le pourcentage d'assistants sociaux intervenant au titre de la prise en charge sociale, familiale et professionnelle dans le cantal est supérieur à la moyenne régionale qui est de 47 %.

Cantal - Prise en charge sociale, familiale et professionnelle
Répartition des intervenants



Concernant les 4 autres SOS proposés dans le Cantal, on note que les médecins et les IDE interviennent systématiquement dans l'activité physique et les conseils d'hygiène de vie. Seuls les médecins et les psychologues interviennent dans le soutien psychologique des proches et aidants, à la différence du niveau régional où tous les types de professionnels sont représentés. Concernant les soins de socio-esthétique, il sont dispensés à 80 % par des socio-esthéticiennes et des aides-soignants répertoriés dans la catégorie "Autre".



Dans le Cantal les assistants sociaux interviennent dans les 4 SOS du socle de base.

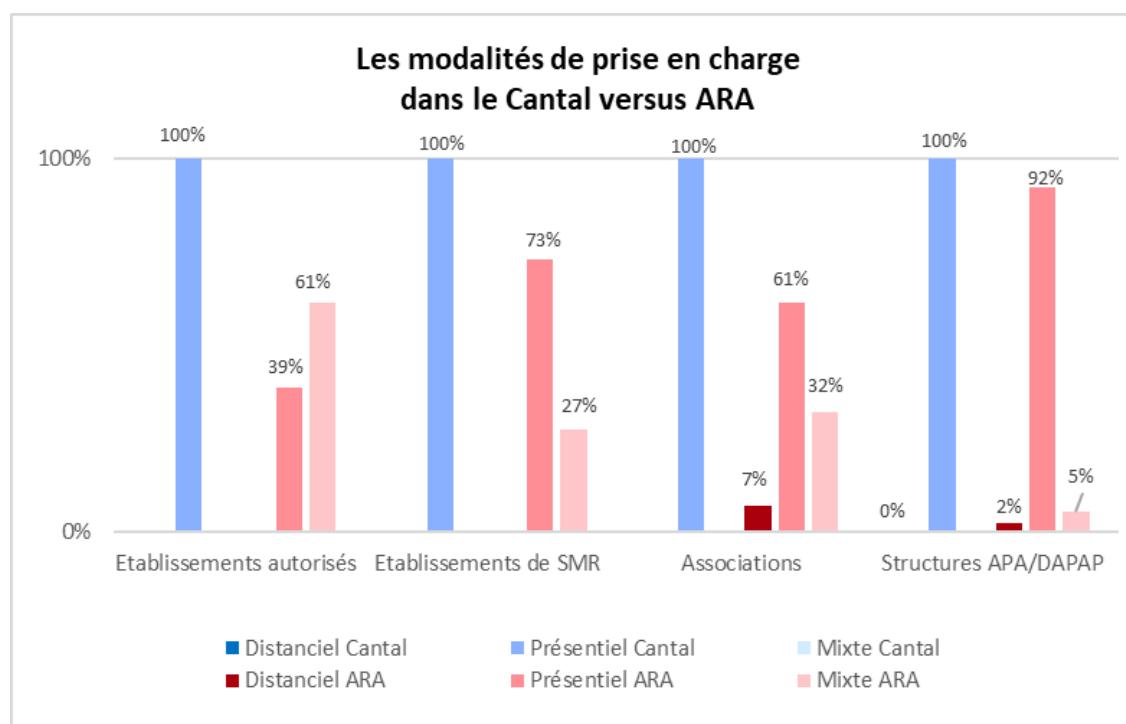
Les professionnels répertoriés dans la catégorie "Autre" sont listés en annexe. Ils sont peu nombreux dans le Cantal et interviennent dans la prise en charge de la douleur, la prise en charge sociale, familiale et professionnelle, l'activité physique, les conseils d'hygiène de vie et les soins de socio-esthétique.

Parmi les différents intervenants, certains sont extérieurs aux établissements de santé. Dans le Cantal, des professionnels exercent en libéral dans 2 établissements autorisés pour dispenser des soins de socio-esthétique et dans un établissement de SMR pour 3 SOS (PEC douleur, psychologique et soins de socio-esthétique).

Un seul professionnel intervient au titre de la Ligue contre le cancer du Cantal dans un établissement autorisé (le CH Henri Mondor) pour les soins de socio-esthétique.

3.7 Les modalités de prise en charge dans le Cantal versus ARA

→ Question n° 13 : (pour chacun des 10 SOS) Quelles sont les modalités de prise en charge proposées pour ce soin de support ?

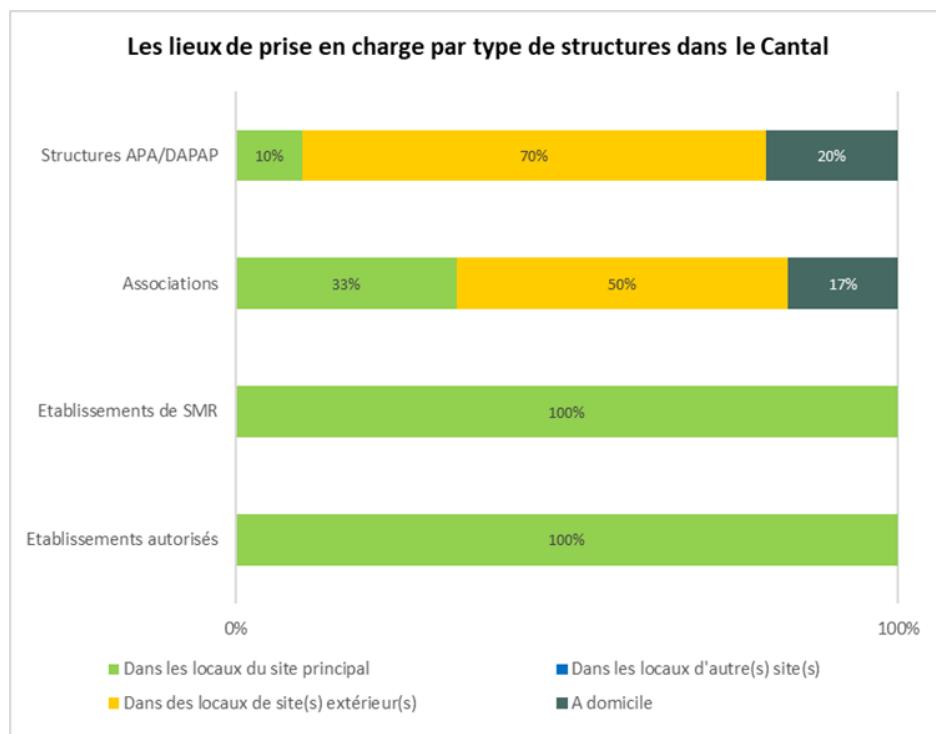


Concernant les modalités de prises en charge en SOS, dans le Cantal, aucun SOS **n'est dispensé uniquement en distanciel**.

Le Cantal diffère du niveau régional car **les prises en charges ne sont réalisées qu'en présentiel à 100 %** versus 75 % en région. **Aucune prise en charge en mixte** (présentiel et distanciel) n'est proposée dans le Cantal.

3.8 Les lieux de prise en charge dans le Cantal versus ARA

→ Question n° 14 : (pour chacun des 10 SOS) Si en présentiel, où sont-ils réalisés ?



De manière bien plus marquée que le niveau régional, on note que les **établissements autorisés au traitement du cancer et de SMR dispensent leurs SOS uniquement au sein de leurs locaux principaux**.

Aucune structure cantalienne ne propose des SOS dans des locaux d'autres sites.

L'activité physique est le seul SOS proposé à domicile par l'association et les structures APA. La prise en charge à domicile dans le Cantal est largement supérieure au niveau régional avec respectivement 20 % et 17 % contre 11 % et 10 %. La prise en charge dans les locaux de sites extérieurs est également supérieure avec 50 % dans le Cantal contre 39 % en ARA pour les associations et 70 % contre 39 % pour les structures APA/DAPAP.

4. Synthèse

Dans le Cantal, sur **41 structures interrogées**, **15 ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas prises comptabilisées) soit **37 % de répondants**.

14/15 structures proposent des SOS soit : (voir cartographies pages 7 à 15)

- **5 établissements sanitaires** dont les 3 établissements de santé autorisés au traitement du cancer (soit 100 %) et 2 établissements de SMR.
- **1 association**
- **7 structures APA et 1 DAPAP.**

L'offre en SOS dans le Cantal se situe **au-dessus ou autour de la moyenne régionale** concernant 6 SOS proposés sur 10, dont la **prise en charge de la douleur, la prise en charge diététique et nutritionnelle, la prise en charge psychologique, l'activité physique, le soutien psychologique des proches/aidants et les soins de socio-esthétique**.

2 SOS se situent **en-dessous de la moyenne régionale (PEC sociale, familiale et professionnelle et conseils d'hygiène de vie)**.

La préservation de la fertilité et la prise en soins des troubles de la sexualité ne sont pas proposées ni envisagées dans le Cantal ; l'offre de PEC de la préservation de la fertilité la plus proche se situant dans le Puy de Dôme.

Cette offre en SOS est largement proposée par les **établissements sanitaires excepté pour l'activité physique pour laquelle les structures APA et DAPAP prédominent**.

Concernant les **4 SOS du socle de base**, un seul établissement autorisé au traitement du cancer le propose mais tous les établissements de SMR proposent ce socle.

Dans le Cantal, **une seule structure envisage de développer l'activité physique** qui est déjà bien couverte sur ce territoire.

L'offre en SOS dans le Cantal s'adresse surtout aux **adultes et personnes âgées de plus de 75 ans** et à très moindre degré aux enfants et AJA pour lesquels l'offre se situe sur Clermont-Ferrand (CHU 63, dispositif MAYA).

Dans le Cantal, la répartition du moment de la prise en charge montre qu'aucun SOS n'est proposé avant le traitement par l'association du département.

Les 4 SOS du socle de base sont proposés aussi bien par les établissements autorisés aux trois phases de traitement que par les établissements de SMR.

On constate que :

- l'offre des **établissements autorisés avant le traitement** est **inférieure à l'offre régionale** (23 % versus 26 %). Par contre, **pendant le traitement**, cette offre est **supérieure à l'offre régionale** (45 % versus 41 %). Elle est identique après le traitement.
- l'offre émanant de **l'associations pendant et après le traitement** est très au-dessus de la moyenne régionale avec 50 % contre 41 %.
- l'offre des **établissements de SMR** est **supérieure à l'offre régionale avant le traitement** (33 % contre 25 %) et inférieure pendant et après avec 33 % contre 39 et 36 % au niveau régional.

La prise en charge en SOS par les structures du Cantal diffère du niveau régional car **toutes les prise en charge sont réalisées en présentiel**.

Concernant les **lieux de prise en charge des SOS**, les établissements sanitaires proposent uniquement les soins **au sein de leurs locaux**.

Aucune structure cantalienne ne propose des SOS dans des locaux d'autres sites.

Contrairement à la région, le pourcentage de SOS proposé dans le Cantal **à domicile est supérieur à celui de la région aussi bien pour l'association que pour les structures APA/DAPAP** (17 % et 20 % contre 11 % et 10 %). De même, la prise en charge dans les **locaux de sites extérieurs** est également **supérieure** à la prise en charge régionale avec 50 % dans le Cantal contre 39 % en ARA pour les associations et 70 % contre 39 % pour les structures APA/DAPAP.

Annexe

Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre"

	Prise en charge de la douleur	La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Les soins de socio-esthétique
Aides-soignants				x	x
Ergothérapeute	x	x	x		
Kinésithérapeute	x		x		

Détail des intervenants par type de SOS et de structures

- Médecins, IDE et psychologues

	Médecin			IDE			Psychologue		
	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations
Prise en charge de la douleur	2	2	0	2	2	0	1	2	0
Prise en charge diététique et nutritionnelle	0	2	0	1	2	0	0	1	0
Prise en charge psychologique	0	2	0	0	2	0	3	2	0
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale	0	1	0	1	0	0	1	0	0
Activité physique	0	2	0	0	1	0	0	0	0
Conseils d'hygiène de vie	2	0	0	2	1	0	1	0	0
Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	0	1	0	0	0	0	3	1	0
La préservation de la fertilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La prise en soins des troubles de la sexualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de socio esthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures	4	10	0	6	8	0	9	6	0
Total global de l'offre des intervenants	14			14			15		

- Autres professionnels

	Dietéticien(ne)			Assistant(e) social(e)			Educateur sportif			Socio esthéticien(ne)			Autre		
	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations
Prise en charge de la douleur	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	1	1	0
Prise en charge diététique et nutritionnelle	3	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Prise en charge psychologique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Activité physique	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	2	0
Conseils d'hygiène de vie	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La préservation de la fertilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La prise en soins des troubles de la sexualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de socio esthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	1	0
Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures	4	3	0	2	5	0	3	5	0	3	3	0	1	6	0
Total global de l'offre des intervenants	7			7			8			6			7		